

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.6 – Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien coordonné des berges de la Garonne

RAPPORT

I - PRÉAMBULE

Le Sméag a finalisé en 2002 un document général sur le fleuve, élaboré notamment en concertation avec les services de l'État et l'Agence de l'eau, destiné à constituer le guide des actions à entreprendre susceptibles d'être financées par les partenaires concernés.

Pour faciliter l'utilisation du Schéma directeur d'entretien (SDE) une large diffusion d'une plaquette d'information et d'un cédérom interactif a été réalisée en 2007 auprès de tous les élus et les acteurs garonnais.

II – LA MISE EN OEUVRE DU SDE

Il s'avère que la réussite de l'action « Schéma directeur d'entretien » ne dépend pas seulement de la diffusion d'un document mais bien tout d'abord des possibilités de mise en œuvre de ce Schéma directeur par les collectivités locales riveraines qui pourraient assurer les maîtrises d'ouvrage locales, mais aussi par la connaissance et l'utilisation par tous les porteurs d'enjeux (services instructeurs, associations, collectivités, etc.) du SDE comme référence sur la Garonne.

Il est rappelé que le SDE intègre la déclinaison opérationnelle du programme zones humides qui nécessite également un travail de terrain d'accompagnement des collectivités sur cette thématique spécifique.

Les missions à réaliser pour la mise en œuvre du SDE sont les suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien en lien étroit avec le programme d'actions du Sméag sur les zones humides ;
- Organiser et animer des réunions avec les partenaires du Sméag, institutionnels ou non, pour faire connaître le SDE, favoriser son utilisation par tous et susciter des maîtrises d'ouvrages locales ;

- Aider les collectivités dans le montage de projets d'entretien de la végétation du lit et des berges de la Garonne (identification des orientations, recherche de financements pérennes nécessaires, etc.) ;
- Faire connaître le SDE auprès de la presse et assurer la mise à jour du site Internet du Sméag concernant ce dossier ;
- Contribuer à la mise en place d'actions pilotes démonstratives des possibilités d'entretien du lit et des berges dans différents contextes garonnais ;
- Tenir un tableau de bord du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien ;
- Elaborer, sous l'autorité de la Directrice du Sméag, des documents de communication pour l'information et la sensibilisation de l'ensemble des élus des collectivités riveraines, de leurs concitoyens et des partenaires du Sméag sur la mise en œuvre du SDE.

L'animation autour de ce schéma directeur a été engagée depuis le milieu de l'année 2007.

Pour 2009, conjointement avec l'animation sur la valorisation des zones humides, il est prévu de renforcer la mobilisation des acteurs par le biais de rencontres avec les collectivités riveraines.

Sur le plan financier, dans le cadre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" portée par l'Agence de l'eau, la mission d'animation du Schéma directeur d'entretien, en lien avec celle des zones humides, correspond à un mi-temps de chargé de mission, dont le coût est plafonné à 45 000 €

Une demande de financement de 50 % sera reconduite pour l'année 2009 auprès de l'Agence de l'eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.6 – Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU sa délibération n°D02-03/05-02 du 15 mars 2002 décidant d'engager la phase « Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Entretien » et d'assurer la diffusion des documents ;

VU sa délibération n°D02-12/07 du 19 décembre 2002 approuvant la troisième phase d'étude du Schéma Directeur d'Entretien Coordonnée du Lit et des Berges et son programme d'action ;

VU sa délibération n°07-03/05-03 décidant de la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2008 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien et de favoriser son utilisation par les acteurs locaux.

DIT que la charge de travail en interne correspond un mi-temps de chargé de mission.

SOLLICITE une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" et des modalités d'aide associées pour le 9^e programme (2007-2012), à hauteur de 50 % du poste d'animateur.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération